

# ADHÉSIONS 2017

« Ce que défendent La 27e Région et d'autres initiatives similaires en France et dans le monde, c'est la possibilité de créer des espaces dans lesquels citoyens, agents et élus étudieraient ensemble les modes de conception des politiques publiques et mettraient au centre du débat la manière dont elles sont fabriquées : pour faire quoi ? avec qui ? pour qui ? en utilisant quels outils ? Nous ne voulons pas former un cabinet conseil, ni un laboratoire de recherche académique, ni une agence publique, ni une entreprise sociale (...) mais inventer un cadre qui rende possible ce travail réflexif, et les outils qui vont avec. »

Chantiers ouverts au public, La 27e Région,  
La Documentation française, 2015.

## ADHÉRER À LA 27e RÉGION, POUR QUOI FAIRE ?

**La 27e Région est un laboratoire de transformation publique.** Son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs publics, dans une logique de biens communs.

Concrètement, **adhérer permet de participer aux orientations stratégiques** de La 27e Région et de prendre soin de cet outil commun. C'est aussi un moyen d'être tenu au courant de manière plus intime des actualités, de faire communauté avec les autres adhérents et de se retrouver lors de temps d'échanges et bien sûr de moments conviviaux.

## QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS EN TANT QUE MEMBRE ?

**Le seul engagement que vous prenez est celui de faire parti de l'aventure :** dans la mesure du possible, participer à l'AG annuelle, se tenir au courant de notre actualité et ne pas hésiter à tirer la sonnette d'alarme ou à nous faire remonter des informations si elles semblent pertinentes. En bref, un membre, c'est un acteur engagé, intéressé par le projet de La 27e Région et partageant ses valeurs.

Nous demandons une cotisation annuelle de 40 euros. Toutefois, l'argent ne devant pas être un facteur discriminant, n'hésitez pas à nous contacter si cette somme est trop élevée pour vous.

### L'adhésion à la 27e Région donne droit à :

- Des informations régulières sur l'actualité de La 27e Région et la possibilité d'échanger avec l'équipe à ce sujet (liste de discussion interne aux membres et newsletter dédiée 4 fois par an)
- La participation à la gouvernance de la 27e Région, et notamment la possibilité de voter à l'Assemblée Générale de l'association
- L'invitation à des moments d'échanges thématiques et des temps conviviaux avec le reste des membres et l'équipe de La 27e Région (2 fois / an ou plus)
- La possibilité de bénéficier de notre rôle de veille, de sensibilisation, d'orientation et de mise en réseau
- L'accès prioritaire aux événements professionnels (voyages d'étude, rencontres internationales, workshops, Semaine de l'innovation publique...)
- La possibilité d'utiliser ponctuellement les espaces de Superpublic dans le cadre de projets en lien avec la raison d'être du lieu (1 fois / an)

ADHÉSION À  
LA 27e RÉGION

40 €

ADHÉSION À LA 27<sup>E</sup> RÉGION  
BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

COURRIER ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_

**Souhaite adhérer à l'association la 27<sup>e</sup> Région par le présent bulletin  
et pour cela règle le montant d'adhésion de 40€ pour l'année 2017**

(Règlement par chèque à l'ordre de la 27<sup>e</sup> Région ou par virement bancaire :  
Crédit coopératif - IBAN: FR76 4255 9000 0841 0200 2464 379).

DATE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

SIGNATURE :

**Note :** L'adhésion est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

POUR EN SAVOIR PLUS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER [infos@la27eregion.fr](mailto:infos@la27eregion.fr) [www.la27eregion.fr](http://www.la27eregion.fr)  
4 rue de la vacquerie 75020 PARIS +33 1 83 62 98 27 n° SIRET : 538 172 404 00021

